

p. B. 25.67. Formose 1. ORIGINAL an: 113

Kopie an: 110

-5. SEP. 72

geneve 7.6.1972 12h00 cable no 17

pour affaires politiques et organisations internationales

copie: swissobser new york (par tlo)

fermeture de La mission de taiwan

je viens de recevoir l'ambassadeur cheng, qui etait prepare a l'objet de notre entretien. il a aborde lui-meme la question et n'a fait aucune difficulte pour les dispositions a prendre. nous sommes convenus que la mission serait fermee le 30 juin et que les membres de la mission quitteraient le territoire suisse le 31 juillet au plus tard. ce delai leur permettra de prendre toutes mesures necessaires: resiliation des baux, preparation du demenagement, vente ou exportation de voitures, paiement de factures, etc. les cartes de legitimisation et les plaques de voiture seront remises a cette mission au fur et a mesure des departs, au plus tard a fin juillet. jusqu'a la remise de ces cartes, les diplomates de taiwan continueront a jouir des privileges et immunités qui y sont rattaches. pour ce qui le concerne plus particulierement, l'ambassadeur cheng a demande des instructions a son gouvernement au sujet de son affectation future. lui-meme desire, apres 40 ans de service, retourner dans son pays. j'aborderai encore sous le paragraphe suivant la question de son affectation.

relations commerciales entre taiwan et la suisse
-----

m. cheng a releve l'importance du developpement economique de son pays qui constitue un partenaire non negligeable pour la suisse. il invite les autorites federales a se pencher sur cet aspect de nos relations dans l'interet d'entreprises suisses, comme bbc et d'autres.

comme il mentionnait la possibilite de creer un centre a zurich, principal centre economique de suisse, qui, en dehors de toute politique, se consacrerait uniquement aux questions commerciales, je me suis inspire de votre note du 5 juin pour repondre que l'etablissement en suisse d'un bureau officiel serait exclu. en ce qui concerne un bureau de caractere prive, j'ai laisse la porte ouverte en precisant que la decision dependrait des autorites federales competentes.

m. cheng m'a affirme n'avoir presente aucune demande d'entretien avec un fonctionnaire quelconque a berne. il a pretendu egalement n'avoir aucune connaissance d'une proposition tendant a lui menager un entretien avec un fonctionnaire federal et moi-meme a geneve. mais il s'est declare pret a avoir une entrevue, soit ici, soit a zurich, avec un representant des autorites federales habilite a donner une reponse soit negative soit positive en ce qui concerne le statut d'un bureau. si un bureau de caractere prive devait etre etabli, il n'entrerait nullement dans les intentions du gouvernement de formose de lui donner peu a peu un caractere ou une activite officielle.

je lui ai dit sans engagement que je vous ferais rapport et que si j'obtenais une reaction de votre part je reprendrais contact avec lui. j'ai cru neanmoins devoir preciser d'ores et deja qu'il serait peu vraisemblable que sa designation a un titre quelconque au sein d'un bureau prive soit admise, etant donne les fonctions officielles qu'il a revetues pendant longtemps a geneve. j'ai pense ainsi prevenir indirectement toute intention de sa part de louer un appartement a zurich.

il a egalement evoque la question des visas et demande que les autorites suisses examinent avec bienveillance les demandes qui leur seraient presentees, celles-ci etant denuees de toute arriere-pensee politique. il n'a meme pas mentionne les passeports diplomatiques. en ce qui concerne la demande de visa presentee par un ressortissant de formose a notre consulat general a new york, il s'agit d'un interprete des nations unies, qui n'a par consequent rien a faire avec le service exterieur de son pays.

j'ai repondu qu'a mon avis et selon toute vraisemblance, la question des visas ne souleverait aucune difficulte.

je vous laisse le soin d'examiner avec la division du commerce l'ouverture faite par m. cheng en ce qui concerne nos relations commerciales et de me faire tenir vos instructions afin que, si telle devait etre votre conclusion, un entretien puisse avoir lieu soit a geneve, soit a zurich.

m. cheng m'a prie de vous transmettre sa reconnaissance pour l'hospitalite qui a ete accordee a sa mission a geneve au cours des dix annees ecoulees.

mission permanente